

**Editorial : La santé au travail, l'impératif du juste milieu.**

*"Le devoir de précaution ne doit pas conduire à l'inaction, au renoncement, voire à la lâcheté, par une appréciation craintive des risques que l'action peut engendrer (...) il faut aujourd'hui réveiller le courage individuel et collectif, et promouvoir une société de responsabilité qui, assumant les risques de l'action, doit être une société de courage".*

**Dossier : Le succès de la prévention des risques - Quand l'union fait la force.**

**Vu dans la presse :**

-La prévention des risques évoquée sous la coupole de l'Institut de France : un hommage au courage.

-La santé, levier de la croissance.

-Comment faire face aux risques éthiques ?

-"Les intérimaires, parents pauvres de la prévention des risques professionnels".

-Grande-Bretagne : 27.000 experts de la sécurité au travail.

-INERIS : le point sur les risques émergents.

-Cancer : mettre l'accent sur la prévention.

-Chauffages défectueux : risques mortels engendrés par le monoxyde de carbone.

-Charte de bonnes pratiques du BTP contribuant à la prévention du travail illégal.

-Aliments toxiques, jouets dangereux, voitures à risque... comment les marques font face ?

-Pollutec 2005 – Forum environnement risques et santé.

-Une liste noire des compagnies aériennes dès 2006.

**Publications :**

**Le livre du mois : "Manutention Manuelle."**

"Ce livret constitue un complément idéal, pour la partie « activités manuelles », de la méthodologie POS de réalisation du document unique. A condition d'être effectivement utilisé, il constitue un élément clé de la nécessaire démarche de prévention dans laquelle toutes les entreprises doivent s'engager aujourd'hui".

"Economie des déchets – Des préoccupations croissantes, de nouvelles règles, de nouveaux marchés"

"De Tchernobyl en tchernobyls"

"Pandémie – La grande menace"

"Les empoisonneurs – Enquête sur ces polluants et produits qui tuent à petit feu"

"La micro-entreprise de A à Z"

"Les jeunes non qualifiés"

"Les mutations de l'emploi en France"

"Sociologie des employés"

"Des formations pour quels emplois ?"

"Le dispositif de l'action sociale et médico-sociale en France"

"La sécurité sociale"

"Petit dico d'économie et de management de la santé"

"L'espérance de vivre – âges, générations et sociétés"

"Une vie en plus – La longévité, pour quoi faire ?"

"De Prométhée au mythe du progrès : mythologie de l'idéal progressiste"

"Dictionnaire amoureux de la science"

**La santé au travail : l'impératif du juste milieu.**

Le balayage systématique de la presse quotidienne constitue un baromètre édifiant de l'évolution de notre société. Reflets des angoisses du temps, la sécurité et plus encore la santé au travail sont à l'évidence des thèmes qui préoccupent nos concitoyens. Il est indubitable que les précautions à prendre en ces domaines vont se multiplier. Chefs d'entreprises et responsables de sites doivent être conscients qu'il ne s'agit pas là d'un épiphénomène, mais d'une réelle tendance de fond.

D'où l'importance de travailler en bonne intelligence avec les organismes publics et les spécialistes de ces questions pour éviter tout dérapage. Cependant, gardons-nous des excès et des fantasmes ! Ne laissons pas le sacro-saint principe de précaution paralyser nos activités ! Sachons raison garder !

*Dans Libération du 16 novembre dernier, deux pages se font face avec des titres explicites. Page de droite : "Les veuves de l'amiante déboutées – La Cour de cassation confirme le non-lieu dans le procès des plaignantes de Dunkerque". Page de gauche : "Santé : les travailleurs en mauvaise posture – Les troubles musculo-squelettiques, dus aux mauvaises conditions de travail, connaissent une hausse spectaculaire". Deux risques évoqués, de densité inégale certes, mais également inquiétants, sur le traitement médiatique desquels il n'est pas inutile de s'attarder.*

*L'amiante tout d'abord. Au lendemain du jour où l'on apprenait que les pourvois des familles de victimes se voyaient rejetés en cassation, le ministre du travail, M. Gérard Larcher, pointait du doigt les sociétés prétendument spécialisées dans le désamiantage. Le Parisien en date du 16 novembre l'expliquait sans ambages : "En 2005, 62 % des quelque 784 contrôles effectués en juin et juillet par les agents de l'inspection du travail et des caisses de Sécurité sociale avec l'appui de l'Institut national de recherche et de sécurité étaient positifs. Concrètement, les deux tiers des entreprises chargées du retrait et du confinement de l'amiante étaient dans l'irrégularité la plus totale, faisant courir des risques graves aux personnels concernés, ainsi qu'aux personnes vivant à proximité des chantiers"...*

**Traitement médiatique et sentiment d'injustice**

*De la lecture de ces deux informations publiées à 24h00 d'intervalle, le grand public tire d'emblée deux leçons : d'une part, les victimes sont privées de leur droit à indemnisation, de l'autre les prétendus spécialistes non seulement ne font pas correctement leur travail mais encore s'enrichissent ! Dès lors, comment ne pas comprendre le désespoir et la colère de ceux qui s'estiment lésés et considèrent qu'il y a en France deux poids-deux mesures en matière de justice ? Si l'on veut éviter d'accroître le climat de malaise et de défiance dont se nourrit une certaine démagogie malsaine, il importe prioritairement de faire œuvre de pédagogie. Ce qui passe d'abord par une information claire et large, raison d'être première d'ALTERSECURITE.*

*En ce qui concerne la projection sur le devant de la scène médiatique des troubles musculo-squelettiques comme nouvelles maladies professionnelles, il ne s'agit pas là d'un scandale spectaculaire, mais d'une évolution lente, insidieuse, qui fait désormais de ce fléau la première cause d'indemnisation pour maladie professionnelle. Nous y consacrons d'ailleurs la rubrique de notre "livre du mois", d'autant qu'un programme national de surveillance épidémiologique de ces troubles devrait s'ouvrir début 2006. Ces troubles constituent l'une des priorités du plan Santé au travail (2005-2009) qui s'est fixé pour objectif de réduire de 20% le nombre des travailleurs soumis à des contraintes articulaires plus de 20h00 par semaine. Il s'agit là d'un paramètre non-négligeable à prendre en compte dans les années à venir.*

*Cette prise de conscience généralisée en matière de santé au travail a entraîné de nombreux bouleversements dans l'univers complexe du droit du travail. Dans une tribune publiée dans le quotidien Les Echos (15 novembre), François Ewald, professeur au Conservatoire national des arts et métiers, explique pourquoi et comment le drame de l'amiante a entraîné un véritable glissement de logique : "du point de vue du droit de la responsabilité, on est passé d'une obligation d'indemnisation (celui qui fait courir un risque doit en porter la charge) à une obligation de prévention (les employeurs et l'Etat doivent prendre connaissance des risques et faire en sorte qu'ils ne se réalisent pas), qualifiée d'obligation de résultat. Ce qui a comme conséquence de faire revenir l'indemnisation des accidents du travail et des maladies professionnelles dans le droit commun".*

**Précaution ne doit pas être démission**

*Gouverner, c'est prévoir. Chacun connaît l'adage ! En matière de sécurité et de santé au travail, la prévention est capitale. Anticiper les risques est un devoir, protéger des vies est impératif, mais gardons-nous de toute démesure ! Nombreuses sont les voix qui, prenant conscience du côté nuisible de certains excès, se sont élevées pour appeler à un peu de raison. C'est ainsi que Michel Schifres note dans les colonnes du Figaro Magazine (22 octobre) : "Déjà, en bien des domaines, le principe de précaution est tel qu'il entraîne le rejet des responsabilités et bloque de nombreux projets. Qu'il soit appliqué en toute circonstance, en tout lieu, à toute occasion, et il en viendra à occulter la réalité puisqu'il éliminera la nouveauté et l'imprévu, qu'il se fera l'ennemi de l'incertitude et qu'il paralysera le progrès. Ce sera alors la tyrannie de l'immobilisme".*

*Renchérissant sur ce thème en dénonçant "la dictature du risque zéro", Nicolas Barré souligne tout récemment encore dans le Figaro (17 novembre) : "On ne peut que regretter que la "vieille Europe", pourtant à l'origine de toutes les découvertes majeures depuis la révolution industrielle, ait trop tendance à se réfugier derrière un principe de précaution stérilisant et tellement contraire à la démarche scientifique et au progrès. Triste réflexe"... Etre conscient des risques suppose en même temps être capable de faire preuve de lucidité et de courage. C'est la raison pour laquelle nous avons volontairement reproduit comme premier écho de notre rubrique "Vu dans la presse" de ce mois un large extrait de la très belle intervention de Renaud Denoix de Saint Marc, vice-président du Conseil d'Etat, devant les membres de l'Institut de France, le 25 octobre dernier, expliquant que "le devoir de précaution ne doit pas conduire à l'inaction, au renoncement, voire à la lâcheté, par une appréciation craintive des risques que l'action peut engendrer (...) il faut aujourd'hui réveiller le courage individuel et collectif, et promouvoir une société de responsabilité qui, assumant les risques de l'action, doit être une société de courage". Souhaitons-lui d'être entendu..."*

**DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS  
LE SUCCES DE LA PREVENTION DES RISQUES :  
QUAND L'UNION FAIT LA FORCE**

A l'été 2004 s'établissait un partenariat entre les experts de Point Org Sécurité et le réseau des spécialistes de la SEPR, Société d'Édition et de Protection Route. Objectif : faire bénéficier le grand réseau de PME-PMI et TPE de la SEPR du savoir-faire des consultants de Point Org Sécurité en matière de conseil et d'aide à la rédaction du Document unique d'évaluation des risques professionnels.

Un an après, le bilan est éloquent, pour le plus grand profit de tous, chefs d'établissement et salariés. Voici le portrait d'une alliance intelligente qui prouve que, quand deux acteurs majeurs de la prévention s'unissent, le client y trouve son compte. Le bien public se trouve ainsi conforté par la mise en œuvre de synergies aussi efficaces que moralement responsables... Pleins feux donc aujourd'hui sur la SEPR et le cabinet de courtage TUTOR, un ensemble reconnu pour son expérience et son professionnalisme, dont l'exigence en matière de prévention des risques n'a d'égale que la haute tenue en matière d'assistance et conseil juridique aux structures de moyenne et petite taille.

*Pierre Degos, directeur commercial de la SEPR et directeur général de TUTOR, nous en dit plus.*

**La SEPR, qu'est-ce que c'est ?**

La Société d'Édition et de Protection Route est une structure qui a vu le jour en 1953 et qui durant de nombreuses années a exercé son activité dans le domaine de la réglementation routière. Elle s'est faite connaître assez rapidement comme éditeur d'une revue intitulée d'ailleurs "La Prévention Routière dans l'entreprise". Cette revue bimestrielle analyse toute l'actualité juridique de la route. Elle informe sur l'évolution de la réglementation routière et vise à améliorer la gestion au quotidien du risque routier, en particulier en vulgarisant auprès des entreprises tout ce qui est lois, arrêtés, décrets, circulaires. Notre rôle s'est trouvé renforcé du fait d'un partenariat établi avec la Prévention Routière, association bien connue. Bref, nous avons peu à peu construit notre réputation avec des produits de conseil visant à la prévention, avec une bonne dose de pédagogie.

**Comme Point Org Sécurité, vous travaillez surtout en faveur des PME-PMI, voire des TPE ?**

C'est vrai. Au début, notre axe de développement visait essentiellement à aider les structures de taille moyenne ou modeste, ne disposant pas d'un service juridique ad hoc, à gérer au quotidien leur parc automobile, tant sur le plan technique que sécuritaire. Je ne parle pas là de gestion financière mais bien plutôt d'apporter du conseil et de l'aide à la décision, de suivre et accompagner leur développement en ce domaine si sensible que constitue la circulation automobile et le transport routier. Cela passe par des efforts pédagogiques sérieux pour sensibiliser les chauffeurs aux consignes de sécurité, aider à la rédaction de notes de service... Bref il s'agit de conseiller au quotidien les entreprises pour leur faciliter la vie dans les meilleures conditions de sécurité pour leur personnel et leur environnement.

**Vous avez ensuite fortement étendu votre champ de compétences...**

Effectivement, à l'aube des années 1990, la demande de conseil s'est fortement accrue et a débordé du cadre strict de la protection route. Elle s'est étendue à tout ce qui concerne l'activité économique de l'entreprise, c'est-à-dire essentiellement le domaine social (relations avec les salariés, assignation aux prud'hommes, application des conventions collectives, litiges avec l'inspection du travail...), le domaine commercial (problèmes liés aux relations clients ou fournisseurs, concurrence déloyale, publicité mensongère...), les relations avec les administrations (dont l'administration fiscale), les collectivités locales, les banques, les assurances, les problèmes liés à l'environnement, les nuisances etc... Nous offrons donc désormais des produits de protection de l'entreprise au sens large.

Parallèlement, nous avons développé notre activité d'édition. En effet, confrontés à une demande croissante du marché, nous avons multiplié les publications de manuels techniques. Notre originalité est d'avoir conçu des manuels que le chef d'entreprise va utiliser en direction des utilisateurs qui sont ses salariés. Ces petits livrets illustrés permettent aux chefs d'entreprise de faire face dans les règles aux différentes obligations auxquelles ils se trouvent confrontés, obligations de sécurité et de formation. Ces manuels embrassent un vaste domaine comme l'utilisation des équipements de protection individuelle, les appareils de levage, l'évaluation du risque au volant, la réglementation sociale européenne (gestion des temps de conduite et de repos pour les conducteurs de véhicules de plus de 3,5 T). Notre démarche en matière de prévention prend également en compte le bien-être du corps humain. Un manuel met ainsi en garde contre les risques inhérents aux manutentions manuelles, avec le cortège de risques que l'on connaît, troubles musculo-squelettiques, affections péri-articulaires, qui peuvent être prévenus par l'adoption de bons gestes et de postures adéquates.

**Ce souci de prévention constitue une préoccupation similaire à celle de Point Org Sécurité !**

En effet, nous avons toujours souhaité apporter l'aide la plus performante au chef d'entreprise en matière de risques bien identifiés. C'est la raison pour laquelle nous avons été amenés à rechercher un partenaire susceptible de nous apporter des réponses globales en terme d'évaluation des risques, notamment depuis la publication du décret concernant l'obligation d'établissement du document unique d'évaluation des risques professionnels. De cette volonté de trouver une solution globale est née l'idée du partenariat avec Point Org Sécurité.

Dans les faits, c'est un plein succès. L'un comme l'autre jouons à plein la complémentarité. En amont, nous décelons des besoins dans l'entreprise. Nous formulons des débuts de réponse et s'il y a un besoin précis en matière d'établissement du document unique d'évaluation des risques professionnels, nous renvoyons sur Point Org Sécurité. Ensuite, une fois que le document unique a été réalisé, nous intervenons de nouveau pour apporter des solutions concrètes sur le suivi des différents risques. Nous sommes donc tout à la fois en amont et en aval, le but étant toujours d'aider le chef d'entreprise à maîtriser au mieux les risques auxquels il se trouve confronté. Là, nos experts juristes jouent un rôle évident d'appui et de conseil et complètent fort opportunément les diagnostics précis et techniques menés par les équipes de Point Org Sécurité.

**Vous insistez fréquemment sur l'aspect sensibilisation aux risques...**

Oui. A travers la mise en place de nos différents manuels et la diffusion de notre revue, nous avons pour ambition d'accompagner le chef d'entreprise dans la mise en œuvre de ses actions de prévention. D'une part grâce à notre réseau de 80 conseillers d'entreprise, qui sur le terrain sont au contact quotidien des acteurs économiques et sont à même de faire connaître nos solutions. D'autre part grâce au service juridique de notre société de courtage TUTOR, qui est en permanence à l'écoute et à la disposition de nos chefs d'entreprise pour expliquer, traduire, informer, faciliter l'accès au droit. "Mieux vaut prévenir que guérir" dit l'adage. C'est notre vocation. Nous mettons le chef d'entreprise en mesure de décider des solutions à adopter pour se mettre en conformité avec ses obligations et mener une politique active de prévention. Ainsi nous pouvons l'assister pour sensibiliser son personnel sur le difficile sujet du risque routier. Mais, vous l'avez bien compris, nous ne nous bornons pas à cette seule approche routière ! En fait, nous sommes en mesure d'apporter des réponses et des conseils à toutes les problématiques d'ordre juridique auxquelles se trouvent confrontées les PME-PMI et autres TPE, à l'exclusion de certains domaines bien précis comme le recouvrement de créances, qui est un métier bien spécifique. Mais rien de ce qui relève du domaine du droit et de l'entreprise ne nous est étranger !

**Vous devez avoir du travail avec l'inflation de textes à laquelle on assiste depuis quelques années !**

Inflation ? Avalanche voulez-vous dire ! Les chefs d'entreprise sont de plus en plus confrontés à une inflation de paramètres qu'il ne peuvent bien évidemment pas connaître et encore moins maîtriser. Les chefs d'entreprise doivent apprendre à vivre dans un environnement juridique de plus en plus complexe ! Les sources du droit sont nombreuses et variées : sources internationales avec l'explosion du droit communautaire depuis quelques années, sources nationales avec la Constitution, les lois, décrets, arrêtés, circulaires sans compter l'évolution de la jurisprudence et de la doctrine... Il doit évoluer au sein de 59 Codes en vigueur et tenir compte chaque année de la publication d'une multitude de textes. Pour la seule année 2004, ce sont 1487 lois, 1529 décrets et plus de 10 000 arrêtés et circulaires pour le seul droit français.

D'autre part, on assiste à une forte « judiciarisation » de la vie publique avec une multiplication des conflits, des engorgements des tribunaux et une recherche accrue de la responsabilité dans tous les domaines, notamment la mise en cause personnelle des dirigeants d'entreprise...

Bref, le chef d'entreprise qui veut se consacrer efficacement à son cœur de métier n'a ni le temps, ni la culture juridique permettant de faire face à toutes ces obligations. Dans ce cadre, notre rôle consiste à aider et assister ces chefs d'entreprise, à les mettre au courant de l'évolution de ces textes et leur permettre de se mettre en conformité avec ces textes. Nous exerçons donc à leur égard une véritable fonction d'assistance et de conseil au quotidien. Là réside le cœur de notre vocation.

### **C'est une part essentielle de votre activité ?**

Exactement. Le service juridique de TUTOR est en permanence au service des chefs d'entreprise. Par le biais d'un abonnement auxquels ils souscrivent, les chefs d'entreprise sont renseignés par nos experts sur leurs droits et obligations, puis conseillés sur la meilleure manière de s'en acquitter. Nos juristes sont quotidiennement plongés dans les méandres et les arcanes du Journal Officiel, dans des domaines extrêmement variés, concurrence, environnement, social, consommation... Cette fonction de veille permet d'optimiser la qualité de nos prestations de conseil. Il faut tout à la fois trouver l'information, la traduire, puis apporter du conseil pour mettre en œuvre des solutions viables.

La seconde partie de notre activité concerne l'aspect curatif. Après l'accès au droit, c'est l'accès à la justice en recours comme en défense pour protéger les intérêts du chef d'entreprise. En dépit de toutes les précautions prises, il peut arriver qu'un accident ou un incident survienne. Il faut alors intervenir pour régler au mieux les questions qui sont alors soulevées, apporter une aide morale, technique et juridique adaptée, bref assurer un suivi efficace conforme à l'esprit des produits de protection juridique qui sont les nôtres. Cependant, il faut bien voir que notre grande originalité par rapport à l'environnement concurrentiel, c'est de mettre avant tout l'accent sur l'aspect préventif qui est la véritable clé de notre efficacité.

C'est donc dans ce cadre qu'est né, il y a un peu plus d'un an, votre partenariat avec Point Org Sécurité ?

Dans notre rôle d'assistance aux entreprises, il était donc de notre devoir de les avertir des impératifs liés au document unique. D'où l'idée d'établir une synergie avec une structure sérieuse, reconnue unanimement pour son professionnalisme. C'est ainsi qu'en toute logique nous avons noué ce partenariat en septembre 2004 avec Point Org Sécurité, qui partage avec nous le même souci du détail, la même approche en matière de prévention des risques, et surtout qui s'intéresse à la même sphère d'activité que nous, à savoir les PME-PMI et TPE, structures trop souvent délaissées alors qu'elles ont un besoin criant d'aide et de conseil.

### **Pour en savoir plus :**

Société d'Édition et de Protection Route / SAS TUTOR  
3, rue de Liège - 75441 Paris Cedex 09  
Tél : 01 43 56 59 59 - Fax : 01 43 56 59 79  
[contacts@sepr-route.fr](mailto:contacts@sepr-route.fr)

---

## VU DANS LA PRESSE

---

**La prévention des risques évoquée sous la coupole de l'Institut de France : un hommage au courage.** Un très beau discours a été tenu sous la Coupole de l'Institut de France le mardi 25 octobre dernier par Renaud Denoix de Saint Marc, vice-Président du Conseil d'Etat, lors d'une journée d'hommage sur le thème du courage dédiée au chancelier Pierre Messmer.

Développant avec subtilité et intelligence une intervention de très haute tenue philosophique et morale sur le courage, Renaud Denoix de Saint Marc a plaidé pour un retour des responsables politiques à quelque courage face à la multiplication des risques et a appelé nos concitoyens à faire également preuve de responsabilité : "Songeant en particulier à notre pays, ne doit-on pas relever que nos compatriotes demandent à être prémunis contre tous les dangers, et garantis contre les dommages qui peuvent résulter de la survenance de ceux-ci ? On ne compte plus, de nos jours, les cas où la loi oblige à s'assurer contre les risques de la vie en société ni les régimes de garantie pure et simple au profit des victimes, fondés sur les liens d'une solidarité établie par l'effet de la loi. L'Etat, lui-même, garantit la réparation de dommages résultant de risques totalement étrangers à l'action des pouvoirs publics comme les catastrophes naturelles ou les calamités agricoles".

Partant de ce constat, Renaud Denoix de Saint Marc a tenu à rappeler quelques règles de bon sens – non sans courage, mais n'était-ce pas là le but même de cette journée d'hommage ? – en soulignant que la prévention des risques était l'affaire de tous, affaire de responsabilité collective et individuelle, et qu'elle ne devait pas se muer en concept paralysant : "L'Etat ne saurait être l'assureur de tous les risques auxquels la population est exposée. Non seulement le coût pour la collectivité en serait écrasant, mais encore est-il nécessaire que les auteurs potentiels de dommages, comme les victimes éventuelles, conservent le sens de leur responsabilité dans la prévention, la survenance et la réparation des dommages. De même, le devoir de précaution ne doit pas conduire à l'inaction, au renoncement, voire à la lâcheté, par une appréciation craintive des risques que l'action peut engendrer. Et c'est bien en raison de cette tendance de la société moderne à ne pas vouloir courir des risques, ou à demander à la collectivité d'en garantir les conséquences éventuelles, qu'il faut aujourd'hui réveiller le courage individuel et collectif, et promouvoir une société de responsabilité qui, assumant les risques de l'action, doit être une société de courage. C'est l'ambition dont l'homme d'Etat d'aujourd'hui devrait se sentir investi : avoir le courage de réhabiliter le courage dans notre société".

Pour lire l'intégralité des interventions lors de cette journée, se reporter au site de l'Institut de France : <http://www.institut-de-france.fr>

**La santé, levier de la croissance.** Tel était le titre d'une tribune de Martin Vial, directeur général d'Europ Assistance dans les colonnes du quotidien Les Echos en date du 26 octobre dernier. "Dans les années qui viennent, trois grands défis doivent être relevés pour les systèmes de santé de la planète : la lutte contre les grandes pandémies, l'élévation sanitaire des pays en voie de développement et la gestion de l'allongement de l'espérance de vie dans les pays développés. Ensemble, ils généreront une augmentation considérable de la demande mondiale de soins et de médicaments (...) Est-ce une mauvaise nouvelle ? Non, si l'on considère le secteur de la santé comme l'un des leviers de croissance de l'économie et le signe du progrès de l'humanité. La hausse des dépenses de croissance, publiques et privées, ne pénalise pas les économies solides. Au contraire".

Rappelant que 93 % des salariés dans notre pays sont aujourd'hui couverts par le biais de contrats d'assurance "complémentaire santé", l'auteur plaide pour la mise en œuvre de nouveaux partenariats public-privé et affirme qu'"une prise en charge privée partielle, de la part des entreprises ou des particuliers, est socialement juste et économiquement nécessaire".

Pour lire l'intégralité de la tribune, [www.lesechos.fr](http://www.lesechos.fr)

**Comment faire face aux risques éthiques ?** Un site Internet accessible en français vient d'ouvrir, qui se consacre à l'analyse des risques éthiques des organisations : [www.ethiquedesorganisations.com](http://www.ethiquedesorganisations.com). L'initiative mérite d'autant plus d'être saluée que la plupart des sites qui suivent ces questions sont en anglais et ont une démarche typiquement anglo-saxonne. A la question "qu'est-ce qu'un risque éthique ?", les auteurs de cette heureuse initiative répondent : "les premiers à venir à l'esprit sont souvent la corruption, la fraude, les actions anti-concurrentielle ou le harcèlement moral. Il y en a bien d'autres, ils sont parfois difficiles à identifier, ils revêtent des formes diverses, ils évoluent dans l'espace et dans le temps".

Les auteurs dressent ensuite la liste des risques qui peuvent avoir des conséquences graves pour l'organisation elle-même, mais également pour ses dirigeants : risques d'ordre financier, d'ordre concurrentiel, d'ordre managérial, risques en matière de gestion des personnels ou dans l'aire bien spécifique de la communication et de la responsabilité sociétale. Notre domaine d'action privilégié n'est pas ignoré, loin s'en faut. Les auteurs soulignent l'importance des risques dans la sphère environnementale : pollutions, rejets et émissions de gaz non conformes, risques technologiques, explosions, contaminations chimiques, virales et bactériologiques, ignorance des normes...

Les décideurs et responsables de sites auront intérêt à consulter cette plate-forme Internet bien faite et aisément compréhensible. Car, soulignent les auteurs avec raison "l'ignorance de ces risques peut anéantir la réputation d'une organisation et/ou de ses dirigeants, elle peut aussi conduire à la ruine financière de l'une et des autres. Maîtriser ces risques impose au préalable la mise en place d'un dispositif qui permette de les repérer convenablement". Rappelant avec bon sens que les risques évoluent et qu'aucune liste n'est jamais exhaustive, ils précisent leur vocation : "un décideur prend toujours des risques - agir impose d'en prendre - mais le point important est ici de savoir apprécier leur gravité afin de déterminer comment et dans quel délai les traiter ; c'est-à-dire : les éliminer, les transférer, les assurer, les réduire voire les accepter".

**"Les intérimaires, parents pauvres de la prévention des risques professionnels"**. Signe des temps, les pages économie du quotidien Le Monde consacrent de plus en plus de place à la question de la prévention des risques. Pour preuve, cet article paru dans son édition du 25 octobre dernier, qui rappelle que "l'Europe compte plus de 2 millions d'intérimaires (en équivalent temps plein) et que ce secteur du travail temporaire est en plein développement". Cependant, "revers de la médaille, les accidents du travail y sont beaucoup plus fréquents que parmi les salariés permanents (deux à quatre fois selon les pays)". Ce qui a conduit la Commission européenne a lancé une grande étude de terrain sur la question.

Moins grande intégration dans l'entreprise, rapport différent au travail entre salariés permanents et temporaires, délais extrêmement courts pour occuper un poste vacant, difficulté d'évaluer correctement les qualités requises, difficulté aussi à former l'intérimaire dans des délais beaucoup trop courts... les causes invoquées sont multiples... "Autre facteur de risque, le fréquent changement de poste et de lieu de travail qui fait de l'intérimaire un éternel nouvel embauché ; de même que son statut précaire ne l'incite pas à faire valoir tous ses droits, tel que le droit de retrait en cas de danger couru à son poste de travail". Certains considèrent que d'autres pistes méritent d'être explorés en matière de prévention des risques, notamment par le biais du renforcement du dialogue social. D'où l'idée de certains responsables prônant une collaboration plus étroite entre entreprises de travail temporaires et entreprises utilisatrices, "afin de pouvoir mettre en place l'ensemble des obligations préalables à la prise de poste, les premières étant responsables de l'intérimaire, qui est leur salarié, les secondes des conditions d'exécution du travail"...

Pour lire l'intégralité de l'article : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)

**Grande-Bretagne : 27.000 experts de la sécurité au travail.** Toujours dans cette même édition du quotidien Le Monde en date du 25 octobre dernier, on trouvait une très intéressante interview de Roger Bibbings, conseiller à la Royal Society for the Prevention of Accidents, où l'on pouvait constater le gouffre existant entre l'appréhension des risques professionnels des deux côtés de la Manche. Rappelant que la prévention en Grande-Bretagne n'est pas organisée par les pouvoirs publics et qu'elle constitue un marché libre, les médecins du travail n'intervenant que dans les grandes entreprises, Roger Bibbings précisait à son interlocuteur : "Le pays dispose de plus de 27.000 experts de la sécurité au travail, mais la plupart sont des consultants au service des grandes entreprises. Il n'existe pas, en fait, d'approche systématique pour s'assurer qu'une entreprise dispose bien de tous les services dont elle a besoin. C'est un grand point de faiblesse".

En réalité, c'est la structure même du marché qui détermine cet état de fait. En effet, explique Roger Bibbings, au Royaume-Uni, ce sont les directions des entreprises qui sont responsables de l'organisation de la sécurité et de la santé au travail. Ce qui explique que seules les très grandes compagnies mènent des enquêtes sur les accidents du travail, l'inspection du travail n'étant saisie qu'en cas d'accident mortel. Conclusion : "au final, la plupart des accidents ne font pas l'objet d'enquête, ce qui est contraire à une recommandation du gouvernement. Notre but est de parvenir à une égalité de traitement entre les très grandes entreprises et les PME"...

Pour lire l'intégralité de l'interview, [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) et pour consulter le site de la Royal Society for the prevention of Accidents, <http://www.rosipa.com/>  
Voir également le site du Health and Safety Executive, organisme public en charge de ces questions : <http://www.hse.gov.uk/>

**INERIS : le point sur les risques émergents.** Le quotidien Libération en date du 11 novembre dernier ([www.liberation.fr](http://www.liberation.fr)) a consacré un article aux nanoparticules qui sont de plus en plus utilisées dans le monde de l'industrie, sous un titre lourd de sous-entendus : "Dans le "nanomonde", tout est petit sauf les risques".

Ce sujet a été publié à l'occasion de la sortie d'un rapport scientifique de l'INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques) couvrant les résultats de deux années de recherche sur les risques émergents. Lors de la rencontre avec la presse qui a permis de faire un point sur la question, la direction de l'INERIS a rappelé que si "le développement durable impose de relever des défis technologiques", il est du rôle de l'INERIS de se positionner "le plus en amont possible sur la prise en compte des nouveaux risques présentés par ces innovations, par exemple les nanotechnologies et les nouvelles sources d'énergie".

Concernant les risques liés aux nanotechnologies, les experts distinguent les effets sur la santé et les effets accidentels. Dans le premier cas, on a ainsi constaté que certaines nanoparticules manufacturées ont un potentiel toxique élevé. Dans le second cas, "on s'attend à ce que du fait de leur petite taille, les nanoparticules, lorsqu'elles sont dispersées dans l'air, présentent des caractéristiques d'explosibilité particulièrement élevées. Toutefois, ce comportement va dépendre aussi de la façon dont les agrégats qu'elles constituent entre elles vont se comporter. Des données comme la température, la pression d'oxygène, le volume... vont aussi permettre de mieux apprécier le risque".

Les experts ont ensuite mis l'accent sur les risques liés aux nouvelles sources d'énergie ("connaissance des phénomènes dangereux, évaluation des risques, définition de principes de sécurité lors de la conception et de l'exploitation de ces nouvelles technologies", sans oublier "leur prise en compte par le grand public afin d'intégrer la sécurité tout au long du cycle de vie de la technologie") et ceux liés à ce que l'on appelle les "perturbateurs endocriniens". Il s'agit là de "substances exogènes qui provoquent des effets néfastes sur la santé d'un organisme ou sa descendance, secondairement à des changements de la fonction endocrinienne". L'un des exemples le plus connu en est "la féminisation des populations de poissons des rivières et des estuaires. Les produits incriminés sont les hormones naturelles ou synthétiques mais aussi certains pesticides et métaux lourds..."

**Cancer : mettre l'accent sur la prévention.** L'Institut national du cancer (INCa) a lancé début novembre une grande campagne de sensibilisation afin d'inciter les Français à dépister les traces précoces de certains cancers. "L'objectif de l'INCa est d'agir sur les freins au dépistage. En effet, le dépistage suscite encore des réticences comme l'a notamment montré l'étude qualitative sur le dépistage organisé du cancer du sein réalisée par l'INCa et Ipsos santé en septembre 2005".

Pourquoi ? Sans doute parce que "l'intérêt du dépistage n'est pas encore bien compris et le cancer continue à faire peur. Le dépistage est parfois perçu comme une manière de faire exister le cancer, d'entrevoir l'éventualité de la maladie, perçue comme une fatalité. Par ailleurs, l'organisation du dépistage est complexe d'où la nécessité de mieux faire comprendre aux Français l'intérêt de cette démarche. Aujourd'hui, trop de patients sont victimes d'un diagnostic tardif. Les chances de guérison seraient bien supérieures si ces patients avaient bénéficié d'un dépistage régulier et d'un diagnostic plus précoce".

**Chauffages défectueux : risques mortels engendrés par le monoxyde de carbone.** L'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) a lancé une grande campagne de communication pour attirer l'attention de nos concitoyens sur les risques mortels que constituent les appareils de chauffage au gaz et autres cheminées mal entretenues. "Le monoxyde de carbone (CO) est une des principales causes d'intoxication accidentelle en milieu domestique. Les diverses sources statistiques convergent pour estimer à 6000 le nombre d'intoxications au monoxyde de carbone chaque année et à 300 le nombre des décès dont 150 d'origine domestique". Il faut savoir que "les causes d'intoxication sont accentuées par les conditions sociales (habitat vétuste, défaut d'entretien des appareils de chauffage d'appoint), par les phénomènes météorologiques (froid intense, brouillard) et les habitudes locales".

Le monoxyde de carbone est un gaz particulièrement dangereux dans la mesure où il est invisible, inodore et asphyxiant. "Il agit comme un gaz asphyxiant très toxique, qui, absorbé en quelques minutes par l'organisme, se fixe sur l'hémoglobine : 0,1 % de CO dans l'air tue en 1 heure, 1 % de CO dans l'air tue en 15 minutes, 10 % de CO dans l'air tue immédiatement". Il faut donc tout particulièrement surveiller les chaudières (bois, charbon, gaz, fioul), les chauffe-eau et chauffe-bains, les inserts de cheminées, les poêles, les chauffages mobiles d'appoint, les cuisinières (bois, charbon, gaz), les moteurs électriques dans les garages, les groupes électrogènes à essence ou à fioul, et plus généralement tout moteur thermique fixe ou mobile, sans oublier les appareils dits "de fortune" type brasero.

Pour en savoir plus sur les mesures à prendre pour prévenir ce type d'incident : <http://www.cfes.sante.fr/>

**Charte de bonnes pratiques du BTP contribuant à la prévention du travail illégal.** Une campagne d'information en direction des entrepreneurs du BTP vient d'être engagée sous l'égide du Ministère de l'emploi, avec l'appui des organisations professionnelles et des services déconcentrés de l'Etat. "Identifiés par le plan national de lutte contre le travail illégal comme deux axes prioritaires d'intervention, le contrôle de la sous-traitance de main d'œuvre et des prestations de service faisant appel au détachement de salariés étrangers a inspiré deux dispositions réglementaires qui entreront en vigueur d'ici début 2006".

Cette Charte de bonnes pratiques du BTP "rappelle les obligations sociales auxquelles sont assujettis les employeurs intervenant sur le territoire national. Elle contribue à la prévention du travail illégal en délivrant une information juridique réactualisée sur les risques encourus et partagés en cas d'infraction commise par un sous-traitant français ou par un prestataire étranger. La mise en ligne sur les sites des ministères et des organisations professionnelles de trois questions-réponses spécifiquement conçues pour chaque partenaire contractuel consolide cette information préventive".

Deux décrets entreront en vigueur d'ici début 2006 :

- l'un en application de la loi du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie renforçant les obligations des donneurs d'ordre à l'égard de leurs co-contractants (il s'agit de renforcer les prescriptions imposées aux donneurs d'ordre, sous peine pour eux de se voir condamnés à la solidarité financière, en vue de contrôler les obligations légales auxquelles sont assujettis leurs sous-traitants),
- l'autre en application de la loi du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises (qui renforcera les sanctions administratives dont sont passibles les personnes morales ou physiques verbalisées pour une infraction de travail illégal).

Pour connaître les détails des mesures envisagées : <http://www.travail.gouv.fr/actualites/>

**Aliments toxiques, jouets dangereux, voitures à risque... comment les marques font face ?** En consacrant un dossier à cette thématique dans son numéro du 7 novembre dernier, le Parisien Economie a donné la preuve la préoccupation sécuritaire concernait désormais le grand public. Car c'est la bonne image de l'entreprise qui se trouve alors mise en jeu. Le quotidien populaire rappelait que 101 produits avaient été retirés de la vente depuis le début de l'année parmi lesquels 14 produits alimentaires, 8 jouets ou objets pour enfants, 61 modèles ou équipements automobiles, et 13 équipements ménagers. Savoir gérer sur le plan médiatique des situations délicates est donc devenu un exercice incontournable pour les structures publiques ou privées. Nous y reviendrons d'ailleurs plus longuement dans un prochain numéro d'ALTERSECURITE.

La communication de crise s'impose alors de facto comme une nécessité vitale pour l'entreprise. Le Parisien économie recensait 4 règles d'or à respecter : se mobiliser dès les premiers signaux en créant une cellule de crise, retirer le plus possible de produits défectueux pour rassurer les clients, définir un message clé pour expliquer ce qui est fait - bref jouer la transparence - et enfin analyser et partager les informations après la crise. De la même manière, le journaliste en charge du dossier pointait 4 erreurs à ne pas commettre : se précipiter et déclencher l'alerte avant d'avoir recueilli les informations nécessaires, se retrancher derrière la responsabilité juridique, adopter un discours trop académique ou trop technique à l'égard du grand public, et enfin négliger l'implication des salariés, porte-parole de l'entreprise...

**Pollutec 2005 – Forum environnement risques et santé.** Du 29 novembre au 2 décembre se tiendra à Paris-Nord Villepinte le cinquième forum Pollutec animé par l'INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques) en collaboration avec le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) et l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire). Les conférences du Forum Environnement Risques et Santé sont en accès libre. Pour y assister, il faut simplement être en possession d'un badge d'accès au Salon Pollutec.

"Le thème Santé/Environnement occupe une place prépondérante dans notre société, il est fortement relayé par les médias qu'il s'agisse d'informations récurrentes concernant la pollution de l'air et les maladies respiratoires ou les risques émergents liés au développement des nanotechnologies, expliquent les organisateurs. Par ailleurs, le Plan National Santé/Environnement met l'homme au centre de sa réflexion et pointe ce qui peut l'atteindre dans tous ses lieux de vie. Le moment est venu de rapprocher au sein du même Forum la thématique Santé/Environnement et la thématique maîtrise et prévention des risques qui procèdent de la même logique de développement durable".

Les thèmes abordés sont emblématiques de cette préoccupation : Comment préserver la qualité de l'eau ? Santé/Environnement, Air et pollution, Substances chimiques, Energie et pollution, Sols pollués... Pour plus d'informations : <http://www.pollutec.com/>

**Une liste noire des compagnies aériennes dès 2006.** Le Parlement de l'Union européenne a décidé de renforcer la sécurité aérienne. Le Parlement européen a ainsi donné son feu vert mercredi 16 novembre (à une écrasante majorité, 577 voix pour, 16 contre et 31 abstentions...) pour la mise en place d'une liste noire commune à toute l'UE, liste noire des compagnies aériennes qui ne répondent pas aux normes de sécurité. Ce vote intervient moins d'un mois après que l'on eut appris que l'avion d'Helios qui s'était écrasé en Grèce le 14 août dernier, avait été victime d'une erreur humaine, l'équipage ayant oublié de vérifier une valve de régulation, ce qui avait entraîné un problème de pressurisation. Plus généralement, cette décision fait suite aux différentes catastrophes aériennes de cet été aux retentissements médiatiques forts (500 morts).

Ces compagnies seront interdites dans toute l'UE. De plus, les droits des passagers seront renforcés : ils auront droit à une compensation si le transporteur se trouve sur la liste après qu'ils aient effectué leur réservation et leur accès aux informations sur l'identité des transporteurs aériens sera facilité. Le Parlement, le Conseil et la Commission s'étaient auparavant mis d'accord sur un compromis, de sorte que le Conseil devrait accepter, sans le modifier, le texte adopté en première lecture. Le règlement entrera en vigueur 20 jours après publication au journal officiel, probablement début 2006.

Pour en savoir plus : <http://www.europarl.eu.int/news/public>

---

## Le livre du mois

---

### Livret SEPR MANUTENTION MANUELLE

Rédigé par Jean-François d'Hauthuille, avec la collaboration du docteur Béatrix Fimbel-d'Hauthuille et de Pascal Lamarthe  
40 pages  
11 euros TTC  
ISBN 2-9516847-5-4

Édité par SEPR - 3, rue de Liège - 75441 Paris cedex 09  
Tel : 01 43 56 59 59 Fax : 01 43 56 59 79  
[contacts@sepr-route.fr](mailto:contacts@sepr-route.fr)

Une fois n'est pas coutume, vous ne trouverez pas le livre du mois en librairie : les livrets SEPR sont diffusés auprès d'un large public professionnel, exclusivement par le biais du réseau SEPR.

Résolument pratiques, ces livrets sont remis aux salariés par les chefs d'entreprises. Ils ont pour but d'établir une démarche participative en matière d'évaluation et de prévention des risques professionnels. En amont du document unique, ils aident à la prise de conscience par les salariés de la réalité des risques professionnels et leur fournissent les outils pour contribuer efficacement à la réalisation du document unique. En aval, ils permettent de mettre en place et de suivre efficacement les nécessaires actions de prévention.

Après les « **Appareils de levage** » (juin 2002), « **Chrono, temps de conduite, disques** » (avril 2003), « **J'évalue mon risque au volant** » (novembre 2003) et les « **Equipements de Protection Individuelle** » (avril 2004), voici un livret spécialement dédié à la « **Manutention manuelle** »

Ce livret est destiné à être remis à chaque travailleur de l'entreprise, y compris les saisonniers, intérimaires ou stagiaires, dont nous savons qu'ils sont proportionnellement plus touchés que les autres par les accidents de travail liés aux activités manuelles. Conçu pour être lu, compris et utilisé par le plus grand nombre, il comporte un lexique qui permettra à chacun de s'y retrouver, avec des mots simples et des phrases compréhensibles, parmi les troubles musculo-squelettiques (TMS) et autres affections péri-articulaires. On y trouve des définitions limpides, des informations utiles sur les causes des accidents de travail et leur répartition. Les articles du code du travail concernant la manutention manuelle y sont clairement résumés et expliqués. Les nécessaires définitions et commentaires anatomiques sont bien illustrées, permettant à chacun de comprendre pourquoi il faut adopter telle ou telle position de travail lors du port de charges ou d'activités manuelles.

Toutes les indications pour soulever, transporter, déplacer, poser les charges les plus couramment rencontrées dans la vie professionnelle sont illustrées par des dessins très pédagogiques. Les exercices d'entretien permettant d'éviter l'apparition des TMS sont également décrits. Bref, ce manuel constitue une très bonne formation « gestes et postures ». Il est accessible à tous et présente l'intérêt de pouvoir être conservé et utilisé chaque fois que nécessaire par le travailleur manuel.

Mais surtout, et c'est là une des spécificités des livrets SEPR, un cahier central permet au salarié d'évaluer les risques auxquels il se trouve personnellement confronté lors des opérations de manutention manuelle. Cette dimension est essentielle car elle permet à chacun de contribuer efficacement à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels. Ceux qui ont été confrontés à la difficulté de faire effectivement participer les salariés à la démarche d'évaluation et de prévention des risques apprécieront cet outil simple d'emploi et efficace.

Des modèles de notes de service et de consignes générales permettent au chef d'entreprise d'assurer la nécessaire traçabilité des opérations de sensibilisation et de formation interne dans ce domaine.

On l'aura compris, ce livret constitue un complément idéal, presque indispensable, pour la partie « activités manuelles », de la méthodologie POS de réalisation du document unique. En outre, son faible prix permet une large diffusion dans l'entreprise. A condition d'être effectivement utilisé, il constitue un élément clé de la nécessaire démarche de prévention dans laquelle toutes les entreprises doivent s'engager aujourd'hui.

---

## PUBLICATIONS

---

Jour après jour, les spécialistes de Point Org Sécurité scrutent l'actualité éditoriale en vue de présenter aux lecteurs internautes d'ALTERSECURITE un large panorama de ce qui se publie autour des pôles d'intérêt qui sont les nôtres. Ces recensions constituent de simples éclairages destinés à mieux appréhender les motivations des scientifiques, des universitaires, des chercheurs et des journalistes qui s'intéressent de près ou de loin aux délicates questions de la santé et de la sécurité au travail.

*Ces publications constituent un baromètre signalant les orientations, les tendances, les motivations, les préoccupations et les tendances du moment. Cette dimension psychologique ne doit pas être ignorée en un temps où les angoisses et les peurs resurgissent avec une puissance inavouée dans un monde inquiet, en quête de sens et de repères.*

\*\*\*

**"Economie des déchets – Des préoccupations croissantes, de nouvelles règles, de nouveaux marchés"**, par Gérard Bertolini, Editions Technip, 208 p., 30 €. Gérer intelligemment les déchets est devenu aujourd'hui un leitmotiv tant pour les élus que pour les industriels. D'autant que les citoyens et les consommateurs exercent une vigilance sans faille sur le sujet, soucieux de préserver les ressources naturelles et leur cadre de vie. Ces préoccupations, fort légitimes au demeurant, ont entraîné la mise en œuvre d'une législation "pointue", et ont permis la naissance d'une véritable éco-industrie du déchet. Gérer les déchets n'est plus considéré comme une activité vile ou rebutante, c'est au contraire le signe d'une prise de conscience active et positive, en un mot responsable, en faveur de notre avenir. Rédigé par un spécialiste de ces questions, l'ouvrage ne se borne pas à étudier cette problématique sous l'angle hexagonal, mais à l'aide de multiples exemples, élargit le champ de réflexion au cadre européen et mondial. Après avoir présenté les outils d'analyse et le socle de la théorie économique du déchet, l'auteur fait le point sur les politiques publiques en la matière, disséquant le fonctionnement des marchés et le comportement des opérateurs, avant de montrer comment peuvent être valorisés les matériaux et produits ainsi traités.

**"De Tchernobyl en tchernobyls"**, par Georges Charpak, Richard L. Garwin, Venance Journé, Odile Jacob, 568 p., 25,90 €. Le paradoxe est flagrant : l'humanité ne cesse de croître et ses besoins en énergie également. Comment assurer à tous un bien-être légitime sans détruire nos ressources ? Les réserves de pétrole n'étant pas inépuisables, l'énergie nucléaire apparaît comme une source d'énergie indispensable... Avec un lourd handicap cependant : la peur que suscite ce terme dans l'imaginaire collectif. Après la dimension guerrière tristement illustrée par les bombardements américains sur le Japon en 1945, après les années de peur de la Guerre froide, il y a eu les multiples incidents dans les centrales qui ont contribué à alimenter les fantasmes. A cet égard, le "syndrome" de Tchernobyl demeure profondément ancré dans les esprits. Et cette peur se trouve renforcée par l'explosion des actes terroristes qui n'en finissent pas de troubler le fragile équilibre de la scène internationale. La floraison de ces peurs irraisonnées implique donc un effort pédagogique de clarification et d'explication que mènent avec brio les auteurs. Décortiquant le mécanisme du nucléaire civil, prenant en compte les risques mais aussi les impératifs, nos savants s'efforcent de pacifier le débat. Que nous en soyons à un tournant dans l'ère nucléaire est désormais patent ! Il nous appartient donc d'appréhender cette mutation de manière lucide, responsable et raisonnée.

**"Pandémie – La grande menace"**, par Jean-Philippe Derenne et François Bricaire, Fayard, 330 p., 19 €. Le sous-titre donne le ton : "Grippe aviaire : 500.000 morts en France ?" Jean-Philippe Derenne est chef du service de pneumologie et réanimation à la Salpêtrière et François Bricaire est chef du service des maladies infectieuses et tropicales dans la même structure hospitalière. Après avoir dressé un large panorama de l'histoire des pandémies, et rappelé que ces grandes catastrophes n'appartiennent pas forcément qu'à un passé lointain, (qui se souvient encore que la dernière pandémie, la grippe espagnole, a tué entre 50 et 100 millions de personnes en 1918-1919 ?), les auteurs dressent un constat inquiétant : le risque de pandémie lié à la grippe aviaire est important, il peut s'installer dans la durée et provoquer des ravages terrifiants, évalués à plusieurs dizaines de millions de victimes. Vous tremblez ? Rassurez-vous ! Selon eux, le mal peut être enrayer. C'est simplement une question de volonté politique et de moyens, d'anticipation et de prévention intelligente des crises. Ouf ! On voit mal comment un politique, de gauche, de droite ou de Sirius prendrait le risque de ne pas tout mettre en œuvre pour parer une telle menace... Principe de précaution oblige !

**"Les empoisonneurs – Enquête sur ces polluants et produits qui tuent à petit feu"**, par Vincent Nouzille, Fayard, 480 p., 22 €. On connaît les méfaits de l'amiante, mais sait-on que dans notre vie quotidienne, mille produits empoisonnent notre vie, depuis les produits pesticides qui souillent nos eaux jusqu'aux livres et cahiers de nos chers bambins qui contiennent des produits cancérigènes ? Grand reporter spécialisé dans les questions d'économie et de société, l'auteur dénonce pêle-mêle le cynisme des sites industriels polluants, la passivité des pouvoirs publics, l'impuissance des experts qui préchent trop souvent dans le désert... On sort de cette lecture abasourdi, en se disant que décidément, l'aventure est au coin de la rue ! Là aussi, un blog se fait l'écho des inquiétudes et fantasmes que nourrit un tel ouvrage : <http://les-empoisonneurs.over-blog.org/categorie-298294.html>

**"La micro-entreprise de A à Z"**, par Laurence Piganeau, Editions d'Organisation, 266 p., 20 €. 3<sup>ème</sup> édition revue et corrigée d'un petit ouvrage fort bien fait que devraient lire les courageux entrepreneurs qui décident de se jeter à l'eau avec de modestes moyens. Autrement dit, il s'agit là d'une clientèle privilégiée de Point Org Sécurité, qui a fait de l'appui aux petites structures l'une de ses priorités ! Consultante de l'Agence pour la création d'entreprise, l'auteur dissèque pas à pas toutes les étapes à franchir et les formalités à accomplir pour garder quelques chances de réussite et surtout ne pas se perdre dans les méandres des réglementations en vigueur ! Tous les points sont étudiés sans tabou : votre idée est-elle viable ? Quelles sont peu ou prou vos chances de réussite ? Quelle structure choisir qui soit la mieux adaptée à la réalisation de votre micro-projet ? ... Soucieux de faire preuve de réalisme, l'auteur présente les règles élémentaires à connaître en matière de droit, de fiscalité et de comptabilité, sans omettre de proposer une méthodologie simple, concrète, adaptée aux besoins des micro-structures, et sans oublier d'y adjoindre une liste des manuels et autres guides métiers qui constitueront une source correcte d'information et de conseil.

**"Les jeunes non qualifiés"**, dossier réalisé sous la direction de Florence Lefresne, Problèmes politiques et sociaux n° 915, La Documentation Française, 120 p., 9 €. Chercheur à l'IRES (Institut de recherches économiques et sociales), Florence Lefresne a déjà publié "Les jeunes et l'emploi" (La Découverte, 2003). Elle coiffe ici un ensemble de contributions de chercheurs s'efforçant de comprendre pourquoi, malgré une augmentation du nombre de diplômés, notre système éducatif laisse encore tant de jeunes sur le bord du chemin. Chaque année, ce sont près de 60 000 jeunes qui se retrouvent en situation d'échec scolaire et quittent l'école sans atteindre la classe de seconde ou l'année terminale débouchant sur un CAP ou un BEP. Qui sont ces jeunes non qualifiés ? Dans quelles configurations sociales et familiales évoluent-ils ? Est-on confronté à un échec à l'école ou à un échec de l'école ? Quel bilan peut-on dresser des politiques d'action prioritaire ? Comment peut-on aider concrètement ces jeunes à s'insérer dans le monde du travail ? Quel constat établir des politiques publiques d'insertion et de formation ? Nos voisins européens connaissent-ils les mêmes déboires et comment réagissent-ils ? ... Un dossier intéressant, qui pose bien des questions mais laisse sceptique quant aux orientations à prendre.

**"Les mutations de l'emploi en France"**, IRES, La Découverte, 128 p., 8,50 €. Dans la même veine que l'ouvrage précédent, piloté par l'Institut de recherches économiques et sociales, ce dossier s'efforce d'analyser la nature des difficultés du marché de l'emploi dans notre pays. A l'évidence, nous pâtissons d'un retard sérieux dans l'application des réformes structurelles du marché du travail. Sont ainsi disséquées les nouvelles normes d'emploi, puis les dynamiques salariales et la délicate question du temps de travail. S'interrogeant sur les performances enregistrées sur le marché du travail et la capacité à créer des emplois, l'accent est ensuite mis par les chercheurs sur les différentes catégories de populations concernées : comment se comportent les jeunes arrivant sur le marché du travail ? Qu'attendent-ils ? Sont-ils formés correctement ? Quid des inégalités hommes/femmes ? Comment penser le travail des seniors ? Quelle place pour les immigrés ? Comment lutter contre les discriminations ? ...

**"Sociologie des employés"**, par Alain Chenu, La Découverte, 128 p., 8,50 €. Toujours aux éditions de La Découverte, à signaler la réédition d'un ouvrage consacré aux huit millions d'employés – dont six millions de femmes – que compte la société française. Professeur de sociologie à Sciences Po, Directeur de l'Observatoire sociologique du changement (FNSP-CNRS) depuis 2004, Alain Chenu est spécialisé dans la sociologie du travail et les questions de stratification sociale. Il met ici en évidence le fait que la condition des employés s'est peu à peu rapprochée de celle des ouvriers, bien que leurs fonctions soient par nature fortement dissemblables. Le monde des employés s'est trouvé bouleversé, l'architecture de ses rapports a été considérablement modifiée. Les employés ont vu leur travail changer de profil en même temps que leur position sociale connaissait de nouvelles orientations.

**"Des formations pour quels emplois ?"**, sous la direction de Jean-François Giret, Alberto Lopez et José Rose, La Découverte, 400 p., 29 €. Jean-François Giret et Alberto Lopez avaient déjà publié en début d'année un dossier portant les politiques publiques au cœur des trajectoires des jeunes (Revue Travail et Emploi n° 101 – Documentation française, janvier 2005). Préfacé par Claude Thélot, conseiller maître à la Cour des Comptes, ingénieur polytechnicien diplômé de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE) qui fut longtemps professeur associé en économie à l'université Paris V-René Descartes, et qui préside aujourd'hui la Commission du débat national sur l'avenir de l'École, ce livre fait le point sur la délicate question de la formation. Faut-il davantage professionnaliser les formations en fonction des besoins actuels et à venir du marché du travail ? Ne vaut-il pas mieux au contraire privilégier une formation plus générale, susceptible de permettre aux bénéficiaires de s'adapter en souplesse aux évolutions du marché ? Pour tenter d'apporter une réponse à ces questions récurrentes, les chercheurs se sont efforcés d'analyser les liens réels existant entre formation et emploi. A l'évidence, le constat d'inadéquation entre les deux est évident, il devient même selon eux de plus en plus la règle ! Il est donc impératif de chercher à comprendre pourquoi les emplois ne correspondent pas aux formations... à moins qu'il ne faille inverser la problématique ! A ce questionnement se superpose la question de l'inadéquation des niveaux de qualification et des diplômes...

**"Le dispositif de l'action sociale et médico-sociale en France"**, par Philippe Camberlein, Dunod, 456 p., 42 €. Directeur général du Comité d'étude, d'éducation et de soins auprès des polyhandicapés (CESAP), l'auteur décrit le cadre juridique, technique et administratif dans lequel se déroulent les différentes interventions sociales et médico-sociales. Comment se passent les interventions ? Qui agit alors ? A quel titre ? Qui peut en bénéficier ? Quelles sont les règles juridiques en vigueur ? De quelles protections bénéficient les usagers ? Comment s'articulent les politiques catégorielles d'aide et d'action sociale ?... Par-delà la simple description des faits et des mesures engagées, il s'agit de comprendre la logique à l'œuvre dans l'engagement des procédures évoquées.

**"La sécurité sociale"**, Rapport de la Cour des Comptes, éditions des Journaux Officiels, 424 p., 16,40 €. Les médias se sont largement fait l'écho de ce rapport de la Cour des Comptes qui met en relief le déficit toujours plus inquiétant du régime général de la sécurité sociale, pointant plus particulièrement le comportement jugé peu sérieux tant des professions de santé que des assurés sociaux. Pour mieux appréhender les subtilités du sujet, on se reportera à l'ouvrage de Bruno Palier, "Gouverner la Sécurité sociale", (PUF, 528 p., 19,50 €), qui dresse une vaste fresque des différentes réformes du système français de protection sociale depuis 1945.

**"Petit dico d'économie et de management de la santé"**, par Luc Marco et Bui Quang Hien, PUF, 148 p., 13 €. Un petit lexique fort utile pour s'y retrouver dans le labyrinthe des sigles, organismes et autres termes techniques qui constituent le quotidien des professions de santé. Professeur des universités et agrégé des sciences de gestion, Luc Marco dirige le CREGEM (Centre de recherche en gestion et management de l'Université Paris XIII). Appartenant lui aussi à ce même centre de recherche, Hien Quang est titulaire d'un DEA de Sciences de gestion, d'un DESS de Droit de la santé et d'un DESS de Contrôle de Gestion et d'audit. Dans la même veine, voir le "Traité pratique des réseaux de santé", (collectif, Berger-Levrault, 456 p., 48 €), utile pour démêler l'écheveau de la nouvelle organisation sanitaire.

**"L'espérance de vivre – âges, générations et sociétés"**, par Jacques Véron, Seuil, 256 p., 21 €. Combien d'années nous reste-t-il à vivre ? Pour le savoir – du moins si l'on croit aux lois de la statistique... – il suffit de savoir lire de savants tableaux qui, en fonction de différents paramètres, vous donneront la réponse. Démographe, délégué aux relations internationales de l'INED (Institut national d'études démographiques), chargé de conférences à l'EHESS (Ecole des hautes études en sciences sociales), membre de la Commission nationale française pour l'UNESCO, l'auteur est connu pour ses multiples études sur les thèmes de la population et du développement durable. Il se penche aujourd'hui sur celui du vieillissement de la population dans nos sociétés occidentales, qui pose de nouvelles questions en matière d'organisation du travail et de gestion des relations sociales. Mais au-delà du factuel, au-delà des impacts socio-économiques inhérents à l'allongement de la durée de la vie, cette modification en profondeur de la trame de notre vie conduit à repenser notre appréhension de la mort et surtout, elle implique que nous soyons capables d'envisager une nouvelle "gestion des âges".

**"Une vie en plus – La longévité, pour quoi faire ?"**, par Joël de Rosnay, Jean-Louis Servan-Schreiber, François de Closets, Dominique Simonnet, Seuil, 224 p., 18 €. Toujours aux éditions du Seuil, voici une réflexion grand public sur les conséquences de l'allongement de la vie dans nos sociétés développées. Les auteurs examinent tour à tour les impacts de ce processus, sur nos corps tout d'abord (pourquoi vieillit-on ?, les recettes de la longévité, demain j'aurai 120 ans...), mais aussi sur nos esprits. Car on n'est plus "vieux" aujourd'hui comme on l'était avant. Les repères changent, les manières de se comporter également. La fin de l'activité professionnelle ne signifie pas la cessation des activités de l'esprit, bien au contraire. Dès lors, il importe de redonner du sens à une vie nouvelle qui s'ouvre dans des circonstances que nous ne maîtrisons pas toujours bien. Enfin, les auteurs examinent l'impact que le vieillissement généralisé induit pour nos sociétés. N'y a-t-il pas un déséquilibre flagrant lorsque l'on voit simultanément des générations de personnes vivre en toute oisiveté alors que les rythmes de travail pour les actifs deviennent de plus en plus difficiles ? Comment organiser au mieux les relations de travail et les relations sociales pour les générations futures ? Comment éviter l'effondrement de notre système de retraite ? ... A noter qu'un blog bien construit, où l'on trouve quantité d'informations pratiques, est spécialement dédié à cet ouvrage qui se lit facilement et invite à une prise de conscience intelligente pour préparer notre avenir : <http://www.unevieenplus.com/>

**"De Prométhée au mythe du progrès : mythologie de l'idéal progressiste"**, par Sylvie Mullie-Chatard, L'Harmattan, 209 p., 19 €. Chacun connaît la lumineuse figure de Prométhée, entré par le génie des poètes grecs dans la mémoire collective comme le bienfaiteur de l'humanité en dépit de l'hostilité des Dieux. Prométhée était d'ailleurs honoré en Attique comme le dieu des artisans. Ce mythe éclaire la conscience occidentale depuis les origines et permet de mieux appréhender le lien intime qui unit l'homme à la machine. Comprendre la genèse de l'idée de progrès implique de bien appréhender les racines de ce mythe où s'entrecroisent rationalisme et imaginaire. A signaler deux autres ouvrages sortis cet automne qui abordent peu ou prou la même problématique avec plus ou moins de bonheur : "Impasse de l'homme : comment ne plus être progressiste sans devenir réactionnaire", par Jean-Paul Besset, (Fayard, 350 p., 20 €) et "Homo ex machina", sous la direction de François Laruelle, (L'Harmattan, 276 p., 24 €)

**"Dictionnaire amoureux de la science"**, par Claude Allègre, Plon/Fayard, 1020 p., 26 €. "Le terme de pollution, dans le contexte actuel, désigne le processus de modification chimique d'un milieu naturel causé par l'homme. Les pollutions les plus fréquentes et les plus nettes sont les pollutions de proximité (...) Dans les pollutions de proximité, citons les pluies acides, dues aux fumées d'usines dégageant de l'oxyde de soufre. Lorsque ce dernier se combine avec la vapeur d'eau de l'atmosphère, il donne de l'acide sulfurique qui tombe avec la pluie et fait des dégâts variés sur la santé des plantes et des hommes. Les sources de pluies acides sont par exemple les usines canadiennes qui traitent les minerais de sulfure de nickel ou les usines polonaises qui brûlent un charbon particulièrement riche en soufre". Ainsi s'ouvre l'article "pollution" de ce "dictionnaire amoureux de la science", qui n'est pas à proprement parler un dictionnaire scientifique, bien plutôt un intéressant outil de vulgarisation sur les questions que se pose l'homme de la rue. Le bouillant ex-ministre de l'Education nationale s'en donne d'ailleurs à cœur joie dans sa démonstration pédagogique, égratignant les uns, moquant les autres, avec la verve habituelle et le franc-parler qui le caractérisent ! On y trouve de savoureux portraits de savants, d'Archimède à Thomas Young, des notules techniques (qu'est-ce qu'un transistor ? qu'est-ce qu'un OGM), des explications simples de théories complexes... Avec ses multiples facettes et sa grande simplicité d'approche, ce "dictionnaire amoureux" passionnera tous ceux que les questions techniques et scientifiques intriguent et fascinent.